

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

Pour la septième fois de cette année 2017, le conseil municipal de Kruth s'est réuni en séance ordinaire à la mairie. C'était le vendredi 13 octobre. Treize élus sur les quinze en exercice ont pris part à la réunion.

Thierry GRUNENWALD et Serge SIFFERLEN, conseillers, étaient absents et excusés.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire a présenté un tableau qui a été offert à la commune par Monsieur Paul-Henry WINTER, habitant Strasbourg. Il représente un paysage hivernal, avec à l'arrière-plan le Schlossberg et en avant-plan les deux fermes du Blohn (qui ont été démolies depuis en raison de la construction du barrage et donc de la création du lac).

L'œuvre a été peinte en 1958 par Auguste BOEHRINGER (1913-1974), artiste mulhousien qui fut directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de 1952 à 1973.

La séance a été ouverte à 20h10 et close à 22h30. Les différents points de l'ordre du jour ont été débattus et les décisions suivantes ont été prises.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 28 AOUT 2017

Le compte-rendu affiché en mairie le lundi 4 septembre concernant la séance du lundi 28 août 2017 et transmis aux élus ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité et les conseillers qui avaient pris part à la réunion signent le procès-verbal des délibérations.

II - FIXATION DES TARIFS ET LOYERS 2018

Jean-Paul HALLER, adjoint, présente le tableau qui récapitule les tarifs et loyers actuels et les propositions pour 2018. Ces dernières sont approuvées suivant le tableau ci-dessous.

OBJET	Tarifs 2017 Pour mémoire	Tarifs 2018 Proposés
LOYERS/mensuel		
FELS (logement caserne)	480 € (avec garage)	Selon indice de référence des loyers
Studio vacant (n°53)		
LACHENMAYER/PEIRERA (presbytère)	514.42 €	
JOSE/GEHIN (n°55)	535.92 € (avec garage)	
MOUROT-HUBER (n°53)	432.27 € (avec garage)	
SMBK/an		
Loyer/an	1200 €	1200 €
Photocopies/an	300 €	300 €
ESSARTS/an		
0 à 15 ares	10 €	10 €
16 ares à 1 ha	0.25 € /are	0.25 € /are
Plus de 1 ha	4 € /ha	4 € /ha
PHOTOCOPIES		
Noir et blanc A4	0.10 €	0.10 €
A4 R.V.	0.20 €	0.20 €
A3	0.20 €	0.20 €
A3 R.V.	0.40 €	0.40 €
Couleur A4	0.30 €	0.30 €
A4 R.V.	0.60 €	0.60 €
A3	0.60 €	0.60 €
A3 R.V.	1.20 €	1.20 €
Les règles pour les écoles et les associations restent les mêmes :		

<ul style="list-style-type: none"> - Copies gratuites pour les N et B, avec le papier fourni. - Tarifs ci-dessus pour les copies couleur (et les copies N et B si le papier n'est pas fourni). 		
FAX la feuille	1 €	1 €
BOIS D'AFFOUAGE la corde	180 €	180 €
CARTE DE BOIS	15 €	15 €
DROITS DE PLACE		
Stationnement commerçant ambulant	10 €	10 €
CONCESSION DE SOURCE	50 €	50 €
COLOMBARIUM		
1 case pour 15 ans	300 €	300 €
1 case pour 30 ans	600 €	600 €
Jardin du souvenir	30 €	30 €
CHASSE		
Herrenberg	1 872 €	1 872 €
Lot N°1	21 250 €	21 250 €
Lot N°2	39 468 €	39 468 €
PECHE	1 100 €	1 100 €
SALLE SAINT WENDELIN	Maintien des tarifs présentés dans le document spécifique	

III - INVESTISSEMENT 2017 : PANNEAU D'INFORMATION

Dans le budget primitif 2017 est prévue l'acquisition d'un panneau d'information lumineux. Le dispositif a été souhaité par les bénévoles qui chaque année confectionnent guirlandes et couronnes. Ces décors embellissent le village durant la période de Noël.

La commission « Environnement et travaux » propose que ce panneau d'information soit fixé au niveau du parking, en face de la mairie et de l'école. Diverses entreprises ont été contactées pour cette acquisition dont les informations seront pilotées directement par le secrétariat de la mairie, par informatique.

Sabine GARDNER, adjointe, présente l'offre la plus intéressante. Elle émane des Etablissements Lumiplan de Saint Herblain (44800).

Le coût de l'appareil, un Fenix Excellence Graphique HD, avec 2 diodes par point et simple face est de 9 990 € HT soit 11 988 € TTC.

Dans ce prix sont inclus la livraison et la pose, les raccordements, le logiciel de gestion, la formation des utilisateurs, la maintenance durant les 24 premiers mois. Il sera de format "paysage" avec des lettres jaunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 11 voix sur 13 (1 contre et 1 abstention) d'acheter ce panneau d'information lumineux auprès des Etablissements Lumiplan de Saint Herblain pour un coût de 9 990 € HT, soit 11 988 € TTC.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

IV - DENEIGEMENT HIVERNAL 2017-2018

Jean-Paul HALLER, adjoint, rappelle que depuis 9 ans ce sont les établissements NACHBAUR et Fils de Kruth qui déneigent, gravillonnent et salent si nécessaire les routes du Frenz. Ils interviennent aussi, en cas de besoin, dans d'autres rues du village.

Après avoir sollicité des entreprises pour ce travail, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour l'hiver 2017/2018, de retenir les établissements NACHBAUR et Fils aux conditions suivantes :

- Période de référence..... du 01/11/2017 au 31/03/2018

- Forfait mensuel de mise à disposition (lame et sableuse)..... 590 € HT
- Tarif horaire en semaine 72 € HT
- Tarif horaire de dimanche 76 € HT

Mise à disposition d'un chauffeur pour la conduite de l'unimog :

- En semaine 28 € HT de l'heure
- Le dimanche 33 € HT de l'heure

L'entreprise NACHBAUR et Fils garantit en outre que la commune de Kruth sera prioritaire par rapport à d'autres clients. Elle respectera les horaires de travail qui correspondent au service demandé. Le déneigement portera obligatoirement sur les voiries du Frenz mais pourra aussi concerner d'autres annexes, ou routes et rues communales.

En ce qui concerne la fourniture, la livraison, l'entreposage et le chargement pour le salage et le gravillonnage, ce sont aussi les offres des Etablissements NACHBAUR et Fils qui sont retenues par le conseil municipal :

- Sel en provenance de Varangéville (54) :
Prix de la tonne : 89 € HT (+12 € par chargement)
- Gravier en provenance de Niederhergheim :
Prix de la tonne : 30 € HT (+12 € par chargement)

V – ECOLE ELEMENTAIRE : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET DE MISE EN CONFORMITE

Dans l'Agenda d'accessibilité programmé (A d'ap) qu'il a fallu déposer en Préfecture et qui a été réceptionné le 28 septembre 2015, la mise en conformité du bâtiment abritant l'école élémentaire était une priorité. Cela a été rappelé lors de la séance du jeudi 30 mars dernier : nécessité de rendre accessible le bâtiment mais aussi les toilettes pour des personnes à mobilité réduite, avec création d'un «WC pour handicapé».

Rodolphe TROMBINI, adjoint, rappelle le projet d'adjonction qui a été présenté et approuvé par le conseil municipal ce printemps. Il a été pris en compte au budget primitif 2017 et une subvention a été sollicitée par le biais du «Fonds de soutien à l'investissement public local».

Le dossier administratif a été élaboré par notre maître d'œuvre, le cabinet d'architecture Stéphane HERRGOTT de Mulhouse et transmis pour instruction au service urbanisme, à la commission d'accessibilité et au SDIS.

Le service d'incendie et de secours n'a pas validé le projet et a imposé des travaux supplémentaires liés au fait qu'il existe une troisième salle de classe à l'étage : création d'issues de secours, élargissement de portes.

La commission «Environnement et Travaux», lors de sa réunion du samedi 9 septembre 2017 a examiné le dossier et elle a validé le nouveau projet. Les élus prennent connaissance :

- de l'aspect architectural,
- des aménagements : transformations intérieures,
- du montant des travaux,
- du coût de la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour (0 contre et 1 abstention) :

- retient le projet architectural présenté pour la mise en conformité de l'école élémentaire,
- approuve le coût prévisionnel des travaux de 108 784 € HT,
- approuve le taux de rémunération de 12.5 % (soit 13 598 € HT) pour la maîtrise d'œuvre confiée à Monsieur Stéphane HERRGOTT, 1 rue Schwilgué 68200 MULHOUSE,
- charge Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises selon la procédure des marchés publics adaptés (article 28 du code des Marchés Publics),

- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les ordres de service pour le bureau de contrôle et la mission SPS ainsi que les marchés et avenants à intervenir,
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions pour la réalisation de ce programme,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

Le projet sera présenté aux enseignantes et la question de l'isolation de la classe à l'étage sera posée. D'autres sources de financements seront recherchées.

VI - AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE : MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE

Un des projets d'investissement qui a été prévu pour se concrétiser durant ce mandat, est l'aménagement du centre du village. Lors de la séance du 13 mai 2016, les élus ont demandé que l'étude soit engagée et l'ADAUHR a été sollicitée pour un avant-projet sommaire qui à ce jour, malgré plusieurs relances, n'a pas évolué.

Les élus, après délibération, proposent afin que ce dossier progresse de consulter pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, un bureau d'études et de relancer l'ADAUHR.

Il s'agira, en liaison avec la commission « Environnement et travaux », de faire :

- Un état des lieux, avec analyse sur site du périmètre des travaux ;
- Une étude d'opportunité, avec détermination de la faisabilité technique :
 - ° aménagement de sécurité de la Grand'Rue (RD13B)
 - ° dispositifs d'accessibilité PMR, cheminement piétons
 - ° attractivité du centre : zone de rencontre, zone partagée, mobilier urbain
 - ° sécurisation des stationnements aux abords mairie, école, église et commerces
 - ° réflexion pour les sous-œuvres : voirie, tous réseaux (Assainissement, AEP, Télécom, fibre...);
- Une numérisation des plans cadastraux pour mise en plan d'esquisse d'aménagement ;
- Une proposition d'enveloppe financière, avec des devis estimatifs.

Les diverses propositions reçues seront examinées lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

VII - DEMANDE DE LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

En date du 22 août dernier, Monsieur Bernard ZSCHERNIG demeurant 13 Runsché à KRUTH – 68820 a demandé à louer un terrain communal en vue de le nettoyer et de le pâturer. Il s'agit d'une partie de la parcelle 61, section 23 d'environ 3,8 hectares.

La commission « Environnement et travaux » s'est réunie le samedi 9 septembre 2017 pour examiner ce dossier en présence du demandeur.

Jean-Paul HALLER, adjoint, explique le dossier.

Un plan visualisant le terrain concerné est présenté aux élus et après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de louer à Monsieur Bernard ZSCHERNIG demeurant 13 Runsché - 68820 KRUTH une partie de la parcelle communale cadastrée section 23, parcelle 61 de 3,8 hectares dont les limites sont définies sur un plan joint à la délibération.

Cette location se fera aux conditions suivantes :

- pas de bail agricole mais une location annuelle, sous forme d'essarts, pour un coût de 42.45 € par an, revu annuellement,
- location tacitement reconduite, sauf résiliation avec un préavis de 3 mois pouvant provenir de la commune ou de l'utilisateur,
- défrichage en conservant les arbres qui seront marqués par la commune et en évacuant tous les autres (troncs et branches),

- être en possession de la carte de bois qui correspond à l'année durant laquelle se fait la coupe,
- mise en place d'une clôture ayant un maximum de 5 fils,
- entretien annuel, en coupant les rejets, les rémanents afin que l'herbe puisse bien pousser,
- bois coupé exclusivement réservé à usage personnel ; il ne pourra être vendu et les arbres au-delà d'un diamètre de 0.25m devront être coupés par un professionnel,
- tout projet d'abri fera l'objet d'une demande préalable,
- en bordure des sentiers pédestres, implantation des clôtures de telle façon que la largeur des sentiers soit de 1.40 m au minimum,
- mise en place, aux accès de la pâture, de dispositifs permettant aux marcheurs de traverser le pâturage en empruntant les sentiers existants,
- défrichage à faire par tranches successives, la surface étant en adéquation avec le nombre d'animaux qui y paissent.

L'acceptation des clauses de cette délibération est demandée pour le 31 décembre 2017 et la location débutera au 1^{er} janvier 2018. Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette location annuelle.

VIII – LOCATIONS DE LA SALLE SAINT-WENDELIN

Sabine GARDNER, adjointe, présente deux demandes émanant d'associations locales et relatives à l'utilisation et à la location de la salle Saint-Wendelin.

Bougeons ensemble

Par courrier reçu en mairie le 16 août 2017, Sonia MEUNIER, présidente, demande si la commune est prête à accorder la gratuité de l'utilisation de la salle pour une séance enfant par semaine. La lettre est lue et il est rappelé que le tarif appliqué à ce jour est de 4 € l'heure.

Les élus examinent la demande à l'aune :

- du coût de la location de la salle pour les années passées,
- des utilisations autres concernant des enfants (lutte, VTTL),
- des frais générés par l'éclairage, le chauffage, l'entretien des locaux.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, par 6 voix (aucune voix pour et 7 abstentions), de ne pas accorder la gratuité demandée pour une séance hebdomadaire destinée aux enfants.

Vis Ton Temps Libre

Par mail reçu en mairie le 2 octobre 2017, Valérie GACOIN, présidente, souhaite louer la salle Saint-Wendelin pour diverses animations à venir.

Après avoir vérifié la disponibilité de la salle et en fonction des réservations déjà enregistrées, le conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande.

La salle Saint-Wendelin est louée à VTTL :

- le mardi 31 octobre 2017 de 17h à 21h pour une soirée Halloween,
- le mercredi 20 décembre 2017, de 14h à 17h pour un loto des enfants de Noël,
- le vendredi 2 février 2018, de 14h à 21h, pour une vente de crêpes lors de la chandeleur,
- le samedi 31 mars 2018, de 9h à 18h, pour une chasse aux œufs.

La première manifestation gratuite sera celle pour un marché de pâques dont la date n'est pas encore fixée. Si cette animation ne devait pas avoir lieu, la gratuité serait accordée à la chasse aux œufs.

L'accord est donné selon les conditions en vigueur (délibération du 17 mai 2013), avec obligation de ranger et nettoyer les locaux après chaque séance. Les toilettes devront être restituées propres et les poubelles devront être vidées. Les Ecosacs sont à fournir par les utilisateurs. Mme Valérie GACOIN devra avoir une assurance couvrant les personnes et les biens (à remettre au secrétariat avant la première utilisation, en même temps que la caution bancaire).

Elle s'engage à éteindre les lumières, baisser le chauffage et fermer à clé le bâtiment selon les modalités pratiques définies par la commune.

Une clé sera remise à Mme Valérie GACOIN la veille. Celle-ci devra être rendue au secrétariat le lendemain.

Les élus décident aussi de débattre des subventions aux associations lors des orientations budgétaires 2018 afin de trouver un moyen d'apporter une aide supplémentaire à toutes celles qui s'investissent dans la vie locale.

IX - FETES DE NOEL

1. Noël des écoliers

Sabine GARDNER, adjointe, présente les propositions qui émanent des discussions de la commission « Communication et Services à la population ».

Cette année, sur demande des enseignantes, il est proposé qu'il y ait de nouveau un livre pour chaque enfant. Le cadeau serait donc constitué d'un livre et d'une friandise en chocolat d'une valeur d'environ 14 € par élève. L'achat de la friandise serait effectué auprès d'un chocolatier local pour une valeur d'environ 4 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve et valide cette proposition.

Si les parents souhaitent cette année encore organiser un goûter de Noël, la commune financera le lait, le chocolat. Les « mannalas » seront offerts par l'Auberge du lac de Kruth.

2. Noël des aînés

Après que Sabine GARDNER, adjointe, ait rendu compte des propositions de la commission en charge du dossier, les élus décident, à l'unanimité, de reconduire la fête de Noël de nos aînés le dimanche 17 décembre dans la salle Saint-Wendelin à partir de 11 heures.

Cette année, la classe 1950 (personnes ayant 67 ans en 2017) s'ajoutera aux invités puisqu'il a été décidé de passer progressivement à 70 ans pour l'accueil des aînés.

Les invitations sont au nombre de 251.

Pour le déjeuner, un cahier des charges avait été transmis aux restaurateurs en 2013 et trois établissements avaient accepté de confectionner le repas pour 26 €. Depuis, un nouvel établissement, l'Auberge du Grieb, a intégré la rotation et a confectionné le menu en 2016. En 2017, ce sera le tour de l'Auberge du lac. Le menu est choisi par les élus.

L'après-midi, une rétrospective, avec un diaporama retraçant la vie de la commune, sera proposée. Gilbert BURGUNDER animera avec des mélodies bien connues. On sollicitera aussi les personnes de l'assistance pour chanter si elles le souhaitent. La chorale du conseil municipal clôturera cet après-midi récréatif, avec la venue du Père Noël. Le cadeau pour les participants se composera d'un seul élément et il sera de 10 € maximum. Il sera choisi par la commission « Communication et Services à la population ».

Un colis alimentaire de 20 € sera transmis aux personnes non présentes qui auront répondu à l'invitation en renvoyant le talon-réponse. Les produits seront achetés « Au panier gourmand » à Oderen.

Les membres du conseil municipal et leur conjoint se chargeront comme les années précédentes de la préparation, de l'accueil, du service à table et du rangement de la salle.

X – RECEPTION DU NOUVEL AN

Sabine GARDNER, adjointe, propose que cette réception soit organisée selon la même formule que l'année dernière. Ainsi, il est convenu que :

- les invitations s'adresseront à chaque fois au couple,
- les entreprises ayant travaillé pour la commune en 2017 se joindront aux élus, au personnel, aux mondes associatif, forestier, scolaire, paroissial, aux bénévoles qui œuvrent pour la commune (couronnes et guirlandes, décors d'été, retraités actifs),
- une rétrospective de l'année 2017 sera faite sous forme d'un diaporama préparé par Jean-Paul HALLER, adjoint,
- la réception aura lieu dans la salle Saint-Wendelin le dimanche 7 janvier 2018, l'heure étant fixée en fonction de la messe dominicale.

Il est de tradition, lors de la réception du Nouvel An, de mettre à l'honneur un certain nombre de personnes qui :

- ont été distinguées par des instances officielles, par l'obtention d'une médaille,
- se sont classées sur le plan sportif, premier dans des compétitions régionales, nationales ou internationales,
- ont fait connaître notre village sur les plans culturel, culinaire, environnemental,
- ont œuvré dans la commune dans des postes relatifs à la gestion et à l'économie locale,
- ont mis leur compétence ou leur dévouement au service des concitoyens,
- se sont investies dans des actions associatives, paroissiales, éducatives, historiques,
- ont été impliquées dans la vie de la commune, comme élu ou comme personnel.

Le dénominateur commun est l'investissement dans le village pour sa notoriété, pour son cadre de vie ou pour sa communauté de vie.

Pour la réception 2018, après discussion et délibération, les élus décident de retenir la liste suivante :

- Jean-Marie ANDRE, Gilbert BRIOT et Serge GUITON, anciens présidents d'associations
- Nathalie LUKAT, professeure des écoles ayant quitté le RPI
- Cassandra THEILLER, championne d'Alsace de kata et de combat (catégorie 9-11 ans)

Lors de la prochaine réunion de la commission « Communication et Services à la population », cette liste sera complétée et finalisée. Pour ce faire, un mail sera envoyé aux associations locales pour connaître le jeune kruthois le plus méritant en 2017.

Pour les cadeaux, c'est la commission, en tenant compte des réceptions précédentes, qui choisira en fonction des personnes mises à l'honneur et aussi de leur âge.

XI - CONVENTION POUR DES TRAVAUX PATRIMONIAUX DANS LA RESERVE NATURELLE

Dans les travaux patrimoniaux votés lors de la séance budgétaire du 30 mars 2017, il est prévu la mise en œuvre de travaux spécifiques d'amélioration des habitats naturels dans la Réserve naturelle nationale du massif du Grand Ventron.

Jean-Paul HALLER, adjoint, rappelle que pour 2017, c'est l'îlot Life de la parcelle 50 et la parcelle 44 qui sont concernés.

Il s'agit de travaux d'abattage, de création de clairières, de dégagements de myrtilliers et de débusquage de produits en dehors des clairières.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 12 000 € HT et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, pour encourager et accompagner ces travaux, propose une participation financière de 9 600 €.

A noter que le montant en charge pour la commune (2 400 €) correspond aux produits issus de ces travaux et à leur valorisation.

Les travaux seront réalisés en cohérence avec le guide de sylviculture Grand Tétrás.

Après délibération, les élus acceptent ce montage financier et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière pour la réalisation de ces travaux patrimoniaux et tout autre document relatif à ce dossier.